



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 24 septembre 2010	L'an deux mille dix, et le vendredi vingt quatre septembre à huit heures.
Date d'affichage	Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.
Date de séance 17 septembre 2010	Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	22	ROHI Laurent		X	
Procurations	10	POMMIER Aitu	X		
Votants	32	BARFF Oscar	X		
Pour	32	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
OBJET : Délibération fixant le montant forfaitaire de la location des jardins, des parkings et d'une partie de l'hôtel de ville de PUNAAUIA Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TEPAVA Wilhelm	X		
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe		X	TEIKIAVAITOUA C.
		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
		TAEA Louis	X		
		LEVAUDI Franck		X	
		NATUA née FULLER Hélène		X	TAEA Louis
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor		X	ATAE Layana
		RUA Antoine	X		
		LISSANT Simplicio		X	MANEA Tania
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta		X	TEURU Marie-Rose
		TUMAHAI Hina	X		
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas		X	
		ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie		
MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	HONG Madeleine		
CRIDLAND Johnes		X	HOWELL Patrick		
HOWELL Patrick	X				
TETARIA Charles		X	TEPAVA Wilhelm		
HONG née THOMPSON Madeleine	X				

Formant la majorité des membres en exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française, et spécialement les dispositions du 1° de son article 1er et celles de son article 7 ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 07/2002 du 18 janvier 2002 fixant à nouveau le montant forfaitaire de la location du parking et d'une partie de la l'hôtel de ville de PUNAAUIA ;
- VU l'avis favorable de la Commission des ressources réunie les 7 et 15 septembre 2010 ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 24 septembre 2010 ;

ADOPTE

Article 1 – L'article 1^{er} de la délibération n° 07/2002 du 18 janvier 2002 fixant à nouveau le montant forfaitaire de la location du parking et d'une partie de l'hôtel de ville de PUNAAUIA est suivi d'un second alinéa qui s'établit comme suit :

« La location du hall de la Mairie est fixée forfaitairement à la somme de 200.000 francs CFP (DEUX CENT MILLE FRANCS) ».

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 septembre 2010
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire après envoi en souscription le : 7 - 2010
et publication, affichage ou notification le : 8 - OCT. 2010
Pour le Maire, Le 2 ^{ème} adjoint. R. TUMAHAI

A. POMMIER

Pour le Maire absent
Le 2^{ème} adjoint

Aitu POMMIER